

Madame Annie Le Houerou
Députée Maire de Guingamp
1 rue des Carmélites
22200 GUINGAMP

Objet : Mon courrier du 01 Octobre 2012
« Reconstitution de carrière des agents fonctionnaires en activité à La Poste et France Telecom »

Madame,

Je reviens vers vous dans la continuité de mon courrier cité en référence et notre entretien du 12 Octobre 2012.

Comme prévu, j'ai adressé le 03 Novembre 2012 une copie de ce courrier à Monsieur le Président de La République, aux principaux responsables de votre majorité présidentielle et à deux membres de l'exécutif.

A ce jour, seulement, cinq des treize personnalités ainsi interpellées, se sont manifestées. Seule, la réponse de Monsieur le Président de la Commission des Lois à l'Assemblée Nationale possède le mérite d'une tentative d'explication. En préférence à une disposition parlementaire, Monsieur le Président de la Commission des Lois prône un texte réglementaire à l'initiative du Ministre du Redressement Productif. Laconiques, les autres réponses, sont dénuées d'intérêt. Votre silence accentue ce maigre bilan.

Aussi, aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de communiquer à nos adhérents sur le sens de vos réflexions et la réalité de vos intentions. Depuis notre entretien, dans le droit fil de notre initiative, s'accentue une effervescence individuelle vers les élus de la Nation, incitée par les Organisations Syndicales, pourtant absentes sur le sujet depuis 20 ans, hormis quelques spasmes au moment des élections paritaires. Ainsi, tous vos collègues sont à présent destinataires d'un courrier souvent inspiré du nôtre et parfaitement instruits de cette situation intolérable, indigne d'un Etat de Droit.

Vous n'êtes donc pas une parlementaire isolée, sur laquelle reposeraient le poids d'un combat perdu d'avance. Une quasi-totalité de vos collègues de votre majorité présidentielle constate les méfaits de la loi de 1990, portant réforme des PTT et serait disposés à réparer cette injustice.

Serez-vous celle, capable de cristalliser ces bonnes intentions de manière à imposer une correction des textes votés en 1990 ? Ceci serait à la fois à votre honneur et à celui de l'Etat.

Certes les parlementaires ne demeurent pas inactifs sous la pression de leurs électeurs. Pour preuve, les questions écrites et orales se succèdent. Il en est ainsi depuis 20 ans. Inlassablement, les Ministres successifs fournissent les mêmes réponses dans les mêmes termes.

La question écrite 620 de Mr Jean Jacques Candelier, député du Nord est pertinente. Elle résume parfaitement l'objectif à atteindre. Il obtiendra une réponse mille fois réitérée, faisant fi des nombreuses décisions de Justice.

Votre majorité présidentielle vient de démontrer sa mobilisation et sa détermination à adapter la Loi à des faits de société. Ne pourrait-elle pas s'activer aussi intensément à réparer ses propres erreurs ? (la Loi de Juillet 1990, réforme des PTT, Paul Quilès, Ministre PS)

Nous ne possédons pas la puissance de feu des « pigeons » mais nous connaissons la persévérance.

J'espère recevoir très rapidement, votre premier point d'étape sur l'évolution de vos réflexions et de vos intentions.

Dans l'attente, soyez assurée, Mme la Députée Maire, de ma plus grande considération.

A Péderne le 22 Février 2013

Pour l'ASD, le Président,
Alain COATLEVEN

PS : Une copie de ce courrier et des pièces jointes sera adressée à Monsieur le Ministre du Redressement Productif et Monsieur Candelier Député du Nord.

Pièces jointes :

- ♦ Réponse de Mr le président de La République
- ♦ Réponse du Président du Sénat
- ♦ Réponse de Mme la Ministre de la Fonction Publique
- ♦ Réponse de Mr le Président de la Commission des Lois Assemblée Nationale
- ♦ Réponse de Mr le président Groupe Socialiste du Sénat
- ♦ Question écrite 620 de Mr Jean-Jacques Candelier, Député du Nord